

***Ou pa bati kay chanmòt san fondasyon***

***Repenser le Système Éducatif Haïtien en  
commençant par les fondations :  
La Petite Enfance***

03/04/2010

**Eveline Pressoir, Psychologue, Spécialiste PE**

***Ou pa bati kay chanmòt san fondasyon, sitou lè teren ou pa stab:***

***Repenser le Système Éducatif Haïtien en commençant par les fondations.***

## **I. Préambule : Fondasyon fèb, kay kraze**

❶ La vulnérabilité des jeunes enfants et leur dépendance les rendent plus fragiles que quiconque aux situations d'urgence, alors même qu'ils représentent le pourcentage le plus élevé de la population affectée par les crises.

*« Les enfants pris dans une situation de conflit armé ou victimes de catastrophes naturelles (sécheresse, inondations, tremblements de terre, etc.) ont les mêmes besoins et les mêmes droits que ceux vivant dans des conditions de sécurité normales. » (UNICEF, in « Éléments essentiels pour les situations d'urgence », p 2)*

Cependant, dans ces situations de crise, les besoins des jeunes enfants ne sont pas souvent pris en compte, avec ce que cela représente de conséquences sur leur survie et leur développement. S'il est certain que la résilience des enfants n'est pas à démontrer, l'accumulation de stress découlant d'une situation de crise est dommageable au développement de l'enfant.

L'UNICEF estimait (en 2009) la population de moins de 5 ans en Haïti de l'ordre de 12,7% de la population totale (soit environ 1.250.000, sur une population évaluée à 9.876.000 personnes, avant le séisme).

29,7% de ces enfants (selon l'OMS, en 2006) témoignaient d'un retard de croissance en fonction de leur âge et 18,9% d'un poids insuffisant. D'autres sources indiquent 22%.

Avant le séisme, environ 590.000 (20%) enfants d'âge préscolaire étaient accueillis dans l'une ou autre des modalités de cet enseignement, dont 5,5% seulement étaient publiques, ne servant que 4,67% des enfants d'âge préscolaire (MENFP 2008). De ce nombre d'enfants il était admis qu'environ 200.000 étaient en fait des "surâgés".

❷ Dans les centres d'accueil, la prise en compte des aspects de la santé et de la nutrition de l'enfant est peu répandue : pas de soins de santé réguliers (rarement une infirmerie ou parfois une trousse de santé), pas assez de cantines scolaires. Les conditions

relatives à l'eau, l'hygiène et l'assainissement sont très inégales et largement insuffisantes.

Les aspects relatifs à la protection (enregistrement à la naissance, protection contre les violences, encadrement des crèches et orphelinats, protection des enfants domestiques, des enfants de la rue, etc.) sont insuffisamment développés : avant le séisme on s'accordait à dire qu'environ 80% des enfants étaient enregistrés à la naissance (UNICEF2007), avec un décalage de 10% entre le rural (78%) et l'urbain (87%), mais il se pourrait que ces chiffres soient surestimés, par carence de fichiers aux niveaux décentralisés.

L'Institut du Bien -Être Social et de la Recherche (IBESR) affirmait avant le séisme qu'il y avait environ 50.000 orphelins en Haïti, placés dans 66 crèches et 67 orphelinats. Mais, selon l'UNICEF, il y aurait eu environ 380.000 "orphelins" en Haïti... avant le séisme (EVB). Une bonne partie de ces "orphelins" ont des parents, qui, trop pauvres, ont préféré les abandonner, en espérant pour eux « une vie meilleure ailleurs ».

Les "enseignants" du préscolaire (environ 20.000) sont très peu formés à la pédagogie du jeune enfant et recrutés à des degrés divers de scolarité et de formation (67% sont "jardiniers" (éducateurs/ trices) et 24% "aide-jardiniers" (moniteurs/ trices) (EVB).

③ C'est dans ce contexte qu'il est bon de rappeler ici que dans toute situation d'urgence sont prioritaires des lignes d'action pour assurer aux JE une réponse à leurs besoins et droits.

Cependant, si nous voulons aussi penser à la reconstruction, saisissons l'opportunité de repenser le système éducatif haïtien, afin de lui donner de meilleures bases et de garantir à tous ses enfants, en nous penchant sur les plus jeunes, « un bon départ dans la vie ».

## **II. Ou pa chita sou chèz bankal :**

④ Dans le Rapport sur l'Éducation pour tous (EPT 2007) consacré à la Petite Enfance (« Points Majeurs ») on trouve la définition suivante :

*« Les définitions de l'EPPE (Éducation et Protection de la Petite Enfance) sont variables. Le présent Rapport adopte une approche holistique : l'EPPE favorise la survie, la croissance, le développement et l'apprentissage des enfants, y compris la santé, la nutrition et l'hygiène, et le développement cognitif, social, physique et affectif : de la naissance à l'entrée à l'école primaire dans des cadres formels, informels et non formels ».*

Le Rapport considère d'emblée l'enfant comme un tout, conformément à l'approche intégrée du développement du JE et met en lumière l'intrication du physiologique et du

psychologique et donc des interventions dans le domaine de l'éducation, de la santé et de la nutrition, de l'eau, hygiène et assainissement et de la protection. La coordination de tous ces secteurs est donc incontournable car tous les aspects du développement de l'enfant sont en corrélation et ne peuvent être qu'artificiellement séparés. De même il est clairement reconnu actuellement que les interventions strictement sectorielles, sans coordination avec les autres, ont des résultats limités.

⑤ La nécessité et l'urgence d'investir dans la Petite Enfance sont maintenant largement reconnues, les argumentaires étant d'ordre éthique, scientifique et économique :

Éthique : Tout enfant dans le monde a droit à la survie et à un développement optimum, sans discrimination de race, sexe, religion ou toute autre considération. » Les interventions précoces ont pour effet de favoriser l'égalité des chances pour tous.

Investir dans la PE contribue à réduire les discriminations de liées au genre : les actions précoces pour lutter contre les discriminations basées sur le sexe et favoriser l'égalité des chances produisent des changements durables pour la petite fille elle-même et sur la manière dont les parents appréhendent les capacités et le futur de cette petite fille.

La Convention des Droits de l'Enfant (ratifiée par Haïti) rappelle le Droit de tout enfant « de se développer au maximum de ses potentialités ».

Scientifique : La science du développement du JE a largement démontré que les premières années de l'enfance ( dès la période prénatale ) sont cruciales pour son développement tant physique que psychologique : le développement du cerveau [il atteint 80% de son potentiel de développement à 3 ans (Shonkoff et Phillips 2000) et 90% à 8 ans : Rutter & Rutter 1993], les mises en connexion des neurones et des synapses, ainsi que les capacités à apprendre et à réfléchir se mettent en place dès le plus jeune âge, ceci se déroulant dans le cadre d'une relation socialisante qui le favorise ou non.

Les interventions positives à cette étape de la vie ont donc des effets durables tant sur le plan de la survie que de celui du développement. En outre, les potentialités non développées avant 3 ans sont très difficilement rattrapables plus tard.

L'approche intégrée appliquée dans l'objectif 1 de l'EPT est ainsi scientifiquement fondée : les développements physique et psychologique de l'enfant ne sont pas successifs mais se font de manière synchrone tout en étant étroitement corrélés.

De nombreuses évaluations ont apporté la preuve que la réponse multisectorielle préconisée pour répondre aux besoins et droits du jeune enfant satisfait à ces prémisses scientifiques. Elle a aussi un double impact : On sait par exemple que l'interaction positive entre l'enfant et sa mère pendant l'allaitement maternel permet non seulement un meilleur développement nutritionnel mais contribue également à la diminution du stress ou de la dépression maternelle.

Économique : C'est du domaine du savoir reconnu que la prévention coûte moins cher que le traitement : Par exemple en Santé, vacciner un enfant vaut mieux que de devoir le soigner et le guérir des maladies dites infantiles, courantes en Haïti, mais mortelles.

Favoriser l'apport d'une nutrition équilibrée au jeune enfant, notamment par l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois, vaut mieux que de devoir combattre la malnutrition et son impact avéré sur le développement du cerveau et donc des capacités intellectuelles, physiques et psychosociales.

Les retours sur l'investissement dans l'approche intégrée au développement de la petite enfance rendent de \$3 à \$17 pour chaque \$1 investi (Heckman 2006, 2007; Rolnick 2006).

Favoriser un bon départ dans la vie et un bon début dans les apprentissages scolaires par des activités d'éveil pour le jeune enfant vaut mieux que des taux de redoublements ou d'abandons dans les premières années du primaire, (Jaramillo et Mingat 2003). De nombreuses études (Jaramillo et Tietjen 2001, au Ghana et au Cap Vert ; Carolyn Arnold 2004, au Népal) ont démontré que les enfants ayant eu la possibilité de bénéficier d'interventions de type préscolaire sont plus motivés et plus performants au cours de leur scolarité.

En dernière instance, investir dans la Petite Enfance est une stratégie efficace dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, car cet investissement permet de rompre le cercle vicieux de transmission générationnelle de la pauvreté dans les familles et la communauté (Moran 2004).

L'investissement dans le domaine de la petite enfance contribue aussi largement à l'achèvement des ODM

La Petite Enfance et le Développement Durable : Le Monde est en pleine mutation. Les changements environnementaux qui adviennent ne sont pas seulement climatiques mais aussi sociaux et économiques, et sont une des conséquences de la mondialisation. Ce qui les caractérise actuellement c'est leur ampleur et leur rapidité. Les mentalités changent aussi : de plus en plus de gens prennent conscience que ces changements mettent la vie sur Terre en danger et ont provoqué l'augmentation des inégalités dans le monde.

Il est bon de noter ici que faisant suite à la résolution de la 57<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies (Décembre 2002), la Décennie des Nations unies pour l'Éducation durable (UNDESD : 2005-2014), lancée à N.Y. en mars 2005, a pour objectif, entre autres :

*« Rendre plus visible le rôle central joué par l'éducation et l'apprentissage dans la poursuite universelle du développement durable. »*

C'est ainsi que travailler à assurer à tout enfant "un bon départ dans la vie" n'est plus suffisant. Si nous voulons un monde plus viable et un futur meilleur, nous devons investir dans la PE et construire une société plus juste et un environnement plus viable. Les Recommandations du colloque de l'Université de Göteborg de novembre 2008 et consacré à l'Éducation pour un développement durable couvraient tous les aspects relatifs à l'éducation. L'une d'entre elles concernait spécifiquement la Petite Enfance, et il est bon de la rappeler ici :

*« Early childhood is a natural starting point for ESD in order to promote educational access for all people within a process of life long learning.»*

⑥ Les systèmes éducatifs de par le monde tentent d'atteindre les Objectifs pour l'Éducation de la Conférence de l'Éducation pour tous (EPT) à Dakar (2000), et ces objectifs peuvent être considérés comme un guide, une référence pour les Haïtiens, dans le cadre de la reconstruction. Que disent-ils ?

**Objectif 1 : « Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance et, notamment, des enfants les plus vulnérables et défavorisés. »**

Cet objectif est développé comme suit :

*« Tous les jeunes enfants ont besoin d'un environnement rassurant et protecteur pour être en bonne santé, éveillés, épanouis et capables d'apprendre. L'expérience de la décennie écoulée confirme qu'une prise en charge et une éducation satisfaisantes de la petite enfance, tant au sein de la famille que dans le cadre de programmes plus structurés, ont un impact positif sur la survie, la croissance et le développement et sur les capacités d'apprentissage des enfants. Ces programmes doivent être globaux, mettre l'accent sur l'ensemble des besoins de l'enfant et prendre en compte la santé, la nutrition et l'hygiène ainsi que le développement cognitif et psychosocial. Ils doivent être dispensés dans la langue maternelle de l'enfant et aider à préciser et enrichir les soins et l'éducation en particulier des enfants les plus désavantagés, par le biais d'activités centrées sur l'enfant dans un cadre familial et communautaire et soutenus par des politiques nationales multisectorielles et par des ressources adéquates.*

*Les pouvoirs publics, par le biais des ministères compétents, ont pour responsabilité première de formuler des politiques de protection et d'éducation de la petite enfance dans le contexte des plans nationaux d'EPT, en mobilisant un soutien politique et populaire et en promouvant des programmes souples qui soient adap-*

*tés aux jeunes enfants au lieu d'être de simples modèles réduits des systèmes scolaires formels. L'éducation des parents et des autres partenaires en vue de favoriser une meilleure prise en charge de l'enfant en s'appuyant sur les pratiques traditionnelles et le recours systématique aux tests de suivi de la petite enfance sont des aspects essentiels à cet égard. »*

(Encadré 1.2 du Rapport Mondial de l'Éducation pour tous, relatif au « Commentaire sur l'Objectif 1 de l'EPT »)

Deux particularités de cet Objectif 1 sont à noter : Il consacrait clairement la place de l'éducation des jeunes enfants dans le cursus scolaire, et consacrait de même une approche multisectorielle (holistique) du développement du Jeune enfant. La responsabilité de l'État était aussi clairement mise en avant.

C'était une avancée non négligeable qu'il est temps d'intégrer pleinement.

⑦ De plus, son positionnement en tant qu'Objectif 1, en tête de la série des 6 objectifs retenus, le marquait aussi, clairement, comme conditionnant l'atteinte des objectifs suivants du cursus individuel de formation:

Objectif 2 : universaliser l'enseignement primaire gratuit et obligatoire en 2015 au plus tard ;

Objectif 3 : assurer un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences de la vie courante ;

Objectif 4 : améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015 ;

Objectif 5 : éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 ;

Objectif 6 : améliorer la qualité de l'éducation de façon à obtenir des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables de la vie courante ;

⑧ L'enfant ayant pour premier cercle de socialisation sa famille, les interventions et stratégies à proposer, singulièrement dans la crise considérée comme base de planification pour la réforme des systèmes et leur planification à moyen et à long terme, devront s'articuler autour des 3 cercles fondamentaux qui l'encadrent :

- La famille : premier cercle où l'enfant va naître et où se mettent en place les premières réponses nécessaires à sa survie et son développement.
- Les services (multisectoriels) : capables d'apporter une réponse à ses droits et besoins fondamentaux en dehors de la famille.

- Le cadre politique et juridique qui encadre et soutient les deux premiers niveaux d'intervention.

Une étude sur la qualité de l'éducation, commissionnée par le Groupe de Travail de la Petite Enfance de l'ADEA\* (ADEA/ G.T.P.E), réalisée par Karin Hyde et Margaret Kabiru (en 2004, publiée en 2006) résume bien les caractéristiques des programmes de la Petite Enfance ayant des effets positifs et durables :

- *La mise en place d'un cadre politique global*
- *L'implication des divers acteurs et partenaires*
- *L'élaboration d'un cadre opérationnel reposant sur une communication qui devrait fonctionner de bas en haut et un système de feedback*
- *La sensibilisation des communautés et des individus à l'importance du Développement de la PE ainsi que la promotion de la demande de services de DPE*
- *La reconnaissance de validité de diverses méthodes pour fournir des services de DPE*
- *L'intégration des connaissances locales traditionnelles*
- *L'inclusion des services axés sur la santé, la nutrition, le développement intellectuel, psychosocial et affectif de l'enfant* (opus cité, p.16)

### **III. Di chat nwa li blan, pa fè l' change koulè : Précisons quelques concepts :**

#### **⑨ Petite Enfance**

La définition de cette tranche d'âge renvoie généralement à la période portant de la naissance à l'âge de 6 ans. C'est-à-dire, englobant les deux périodes de développement cognitif sensori-moteur (0-2 ans) et préopératoire (2-6 ans), selon Piaget ; et les stades oral (0-1/2 ans), anal (2-3/4 ans) et phallique/œdipien (4-6/7 ans) selon la théorie freudienne.

C'est une période de développement physique et psychologique intense, qui met en place la structuration de base de l'individu dans sa relation au monde et à autrui (développement cognitif, psycho-social et affectif).

La Convention des Droits de l'Enfant (CDE), en tant que document de référence de base, contient peu de dispositions relatives spécifiquement au Jeune Enfant. Cependant, en 2005, le Comité des Droits de l'enfant a mis cette période à son agenda. Le document de travail qui en est résulté (HCR/2005/11, Commentaire Général No 7) donne la place qui lui revient à cette tranche d'âge et aux obligations des États la concernant.

Cependant, dans la pratique, les divers acteurs travaillant pour la Petite Enfance se sont accordés pour donner une importance – jusqu’alors insuffisante - à la période de transition Famille/École et Préscolaire/École et donc d’inclure dans leurs préoccupations les 2 premières années du primaire (6-8 ans).

C’est ainsi que le document du Comité des Droits de l’enfant (référence ci-dessus) a retenu la période de 0-8 ans pour définir, de manière pragmatique, la Petite Enfance : « *tous les jeunes enfants à partir de la naissance et durant toute la prime enfance, les années préscolaires, ainsi que la transition vers l’école* » (Réf : Rapport Mondial EPT 2007)

La Petite Enfance inclut aussi les enfants déjà conçus mais non encore nés, c’est-à-dire la mère enceinte et l’enfant qu’elle porte.

**Éveil** : L’éveil peut être défini comme étant l’état d’un individu dont les différentes fonctions sensorielles (vue, audition, odorat, goût, toucher) sont stimulées et se montrent très sensibles et réceptives aux informations provenant du milieu environnant. L’éveil aide l’individu, le jeune enfant surtout, à apporter, sans trop traîner, des réponses appropriées aux sollicitations du monde qui l’entoure.

**①① Éducation Préscolaire** : L’éducation préscolaire est le plus souvent perçue comme celle visant l’éveil et l’éducation de l’enfant de 3-6 ans en vue de sa préparation pour le cycle primaire.

Elle désigne une gamme d’activités qui s’efforcent de rechercher le développement global de l’enfant de 3-6 ans dans ses multiples aspects intellectuel, langagier, psychomoteur, physique et socio-affectif.

### **Approche Intégrée / Holistique de la Petite Enfance:**

L’expression « approche holistique / intégrée de la PE » renvoie à une approche globale des politiques et programmes s’adressant aux enfants de 0 à 8 ans, à leurs parents et aux dispensateurs de soins. Cette démarche a pour objectif de fournir une réponse adéquate aux besoins et droits du jeune enfant de 0-8 ans, afin de lui permettre de développer au mieux ses potentialités dans les domaines cognitif, langagier, moteur et socio-affectif.

L’approche holistique tient compte de l’évolution du jeune enfant sur les plans physique, intellectuel, affectif et de tous ses besoins et droits dans les domaines suivants : la san-

té, la nutrition, la protection sociale et juridique, l'éducation, l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

#### **IV. Rappel Lignes d'action dans les situations d'URGENCE**

**11** Conformément à ce qui a été dit en préambule, il est primordial de prendre en compte les besoins et droits du Jeune Enfant en *situation d'urgence*. Sont généralement recommandées les lignes d'action suivantes :

1. La Prise en compte du JE dans l'évaluation (voir « Listes de vérification pour l'évaluation rapide » dans le document de l'UNICEF cité<sup>1</sup>) et dans la planification nationale mise en place des les premiers jours de l'Urgence<sup>2</sup> par les divers acteurs gouvernementaux, internationaux et de la société civile.
2. La Stabilisation et la sécurisation de l'environnement du JE à travers l'établissement d'espaces "amis des enfants" pour enfants et parents. Dans la situation actuelle où la Capitale est submergée par sa population sans abri et les espaces rares il va falloir innover.
3. La Coordination des actions pour des Réponses programmatiques d'urgence en relation avec la protection et la survie de l'enfant, sans négliger son besoin de réassurance et de sécurité et son besoin de continuer à comprendre le monde qui l'entoure (éveil/éducation) : dans le cadre du partenariat et dans celui de la collaboration multisectorielle instituée par les instances de coordination. Cela évitera la duplication des services dans les communautés.
4. La Stabilisation des actions antérieures dans la mesure du possible et la préparation du retour à la normale : Prendre en compte non seulement la Survie (santé et nutrition, eau/ hygiène/ assainissement, habitat) du jeune enfant, mais aussi son besoin de continuer à être stimulé (éveil/éducation/développement intégré) dans le cadre d'une relation rassurante à l'adulte. L'éducation et l'appui parental seront nécessaires pour tous les parents affectés par le tremblement de terre est qui vivent dans la pauvreté extrême. Cela doit inclure des services à long terme pour traiter les traumatismes.
5. La Prévention et la réponse à la séparation des enfants de leur famille, en ayant le souci que l'enfant demeure avec sa famille, ses proches ou, par défaut, avec un même adulte sécurisant. Des services de base pour la préservation familiale sont d'importance capitale, y compris avec des transferts de fonds pour chaque

<sup>1</sup> Collecte des informations nécessaires relatives à l'atteinte éventuelle des Droits des enfants suite à la situation d'urgence (plan simple de collecte des données)

<sup>2</sup> Besoins pour la continuation des programmes dans les divers domaines sectoriels

famille frappée par la pauvreté pour éviter la vente d'enfants ou leur placement dans les crèches ou orphelinats de très pauvre qualité. Ces « orphelinats sociaux » réuniront les parents ou autres membres de la famille qui bénéficieront de l'éducation parentale et des transferts de fonds et d'aliments, d'appui pour l'éducation dans les centres d'éveil ou les préscolaires, et de services de santé gratuits. Plusieurs études ont montré qu'il coûtera moins cher à long terme de donner l'appui aux familles que de payer pour les orphelinats.

6. La Protection des Enfants contre toute forme de violences et attention particulière envers les filles et les femmes victimes de violences physiques et psychologiques basées sur la discrimination sexuelle : La protection de la Mère, toujours la plus vulnérable en situation de crise, est incontournable pour assurer la Survie et le Développement de l'enfant, ainsi que la protection des filles contre tous abus physiques, sexuels ou psychologiques.
7. Une Attention particulière aux enfants qui sont encore plus démunis en situations de crise, les orphelins et les «orphelins sociaux»«orphelins sociaux»», et ceux avec des handicaps, des mutilations ou des amputations et aux enfants affectés par le VIH/SIDA, la malaria ou autres maladies chroniques.

## **V. Propositions Lignes d'Action/ Reconstruction :**

**1 2** Puisque la situation nous impose et nous donne l'opportunité de « reconstruire », nous suggérons les lignes d'action suivantes qui devront être considérées comme un «pont» vers une réalité nouvelle, porteuse d'espoir pour l'enfant haïtien:

### 1. Assurer l'inscription du niveau « Petite Enfance » dans la reconstruction du Système Éducatif haïtien par l'État haïtien

S'assurer que dans la révision d'un Système éducatif repensé ce niveau ne soit pas considéré comme secondaire mais comme maillon essentiel de la reconstruction, même s'il n'est pas rendu obligatoire et que sa mise place se fait de façon progressive.

Il est évident que ce niveau doit être pensé de manière plurielle, selon des modalités liées à la situation, au milieu et aux ressources disponibles, mais avec une vision holistique (multisectorielle), prenant en compte des modalités diverses d'offres de services publics, de supervision et de suivi des services offerts en dehors du Secteur public. Sur-tout, il faudra élargir considérablement les services publics pour l'éducation et le soutien parental, les centres d'éveil et les établissements préscolaires de bonne qualité.

En conséquence le financement alloué à ce niveau devra être substantiellement augmentée. Certaines études suggèrent une allocation de 1% du PIB.

**1 3** 2. Réviser, Finaliser et Adopter le « Document cadre de Politique Nationale de Développement intégré de la PE » en préparation avant le séisme par le MENFP avec l'aide d'une consultante internationale (E. Vargas Baron) afin de pouvoir préparer dans les prochains mois un « Plan stratégique » sur 10 ans, déterminant les actions prioritaires en faveur de la PE, tout en assurant les moyens de sa mise en œuvre.

Ce document cadre de politique, conçu selon une approche holistique (multisectorielle) des actions, met en avant les Objectifs, les Stratégies et les Actions à entreprendre pour assurer une politique adéquate en direction de la PE. La catastrophe que vit Haïti peut être saisie comme une incitation complémentaire pour (re)construire ce niveau d'intervention sur des bases viables.

Ce Cadre de Politique ne pourra être opérationnel sans un Plan Stratégique à court, moyen et long terme, identifiant les actions par étapes, les acteurs et les coûts. Il est essentiel de planifier **pendant la crise** pour avoir un plan d'investissement à moyen et long terme bien pensé et basé sur la situation réelle des enfants et mères d'Haïti.

Un pré-requis de la mise en œuvre de ce Plan est la mise en place d'instances de coordination multisectorielle chargées d'assurer la mise en œuvre coordonnée des actions intégrées. Dans l'état actuel du pays, une instance au niveau national pourrait être mise en place pour impulser les actions, tout en travaillant à une coordination décentralisée, d'autant plus urgente avec le nombre important de personnes déplacées. Il s'impose de mener des actions en même temps au niveau communautaires et municipal ainsi qu'aux niveaux central et régional.

**1 4** 3. Renforcer la collaboration pour un appui au renforcement des capacités avec les pays d'Amérique Latine les plus avancés dans le développement de programme en faveur de la PE (Colombie, Mexique, Pérou, Chili, etc. )

Diverses études (R. Myers, E. Vargas Baron) ont été menées sur les programmes d'envergure nationale qui ont fait leur preuve dans des pays d'Amérique Latine. Ces études ont mis en lumière les contraintes et les prérequis pour une couverture importante des jeunes enfants dans ces pays. Il est urgent de s'en inspirer. Toutes s'accordent cependant à mettre en lumière comme condition incontournable, la volonté politique d'investir dans la Petite Enfance et les mécanismes de coordination aux différents niveaux, sans oublier le financement et donc la prise en compte d'un tel programme dans les Plans de développement nationaux (et donc de reconstruction nationale). Notons que le Chili a déjà commencé à faire un investissement important dans la PE en Haïti.

**15** 4. Renforcer le partenariat avec les Organisations Internationales travaillant dans la PE pour un appui technique et financier : UNESCO, UNICEF, Banque Mondiale, Banque Inter- Américaine de Développement, PAM, OMS et avec les grandes ONG Internationales travaillant dans le même domaine (Plan, Save the Children, Open Society Institute, etc.)

Ces organisations sont toutes déjà implantées en Haïti et œuvrent dans le domaine de la PE. La priorité donnée à la PE devra se traduire concrètement dans les accords de coopération avec ces divers organismes ainsi que dans des protocoles de coopération inter-agences.

**16** VI : Conclusion :

Les effroyables conséquences de la catastrophe du 12 janvier représentent probablement un désastre à l'ampleur sans précédent dans l'histoire du monde moderne. Évidemment cela tient à des circonstances matérielles et objectives exceptionnelles dont on ne saurait rendre quiconque responsable : la violence extrême du séisme, ses nombreuses répliques, son épiceutre relativement proche de la surface et sa localisation pratiquement sur le site même de la région métropolitaine. Mais il serait coupable d'oublier les facteurs historiques et sociétaux: absence de normes urbanistiques, surpopulation, prolifération de bidonvilles, misère et ignorance...

Nul doute alors que ces conséquences ont été singulièrement aggravées par la faiblesse de nos institutions et de nos ressources humaines. Nul doute également que nous ne sommes pas tous autant responsables de cet héritage et de cette gestion dont personne ne voudra assumer la responsabilité. Mais la terre s'est dérobée sous nos pieds et nos maisons se sont écroulées sur nos têtes. Nous sommes désormais tous avertis. Nul ne saura prétendre ne pas savoir que la terre d'Haïti peut être glissante et parfois colérique.

Reconstruire oui, mais reconstruire avec sagesse et prudence, et pour un avenir meilleur. Celui-ci commence aujourd'hui, par une *refondation* des systèmes éducatifs, sanitaires et de protection. De cela nous sommes désormais responsables :

***Kay solid pa bati san fondasyon.***

**17** Références Bibliographiques :

Heckman, James J. (2007). *The Technology of Skill Formation*. Communication préparée pour la réunion annuelle du Groupe consultatif, Santiago du Chili, Octobre 2007.

- Heckman, James J. et Dimitriy V. Masterov. (août 2006). *The Productivity Argument for Investing in Young Children*. Minneapolis, Minnesota: Early Childhood Research Collaborative.
- Hyde, Karin. A.L & Kabiru, Margaret .N : *Le développement de la Petite Enfance : Une stratégie importante pour améliorer les résultats de l'éducation : Étude sur la qualité*. Groupe de travail pour la Petite Enfance de l'ADEA, 2005
- Hyde, Karin. A.L: *Investing in Early Childhood development: The potential benefits and cost savings*. ADEA/ W.G ECD, 2006
- Moran, Ricardo, editor with Amartya K. Sen and Gro Harlem Brundtland. (2004). *Escaping the Poverty Trap: Investing in Children in Latin America*. Washington, DC: Inter-American Development Bank.
- Myers, Robert: *In search of quality in programs of ECCE*. April 2004
- Myers, Robert: *Thoughts on costs and costing of early childhood care and development programs*. Paper for the Consultative Group on ECCD, July 2007
- Pressoir, Eveline : *Une approche globale pour une programmation intégrée en faveur du jeune enfant*, UNICEF/ BRAOC. Juillet 1999 (updated mai 2000)
- Pressoir, Eveline : *Note conceptuelle pour le lancement régional du rapport EPT 2007*. UNESCO Breda, Dakar, Novembre 2006
- Rolnick, Arthur and Rob Grunewald. (2006). "A Proposal for Achieving High Returns on Early Childhood Development." Minneapolis, Minnesota: Federal Reserve Bank of Minneapolis.
- Shonkoff, Jack and Deborah Phillips. (2000). *From Neurons to Neighborhoods: the Science of Early Childhood Development*. Washington, DC: National Academy Press.
- UNESCO : Rapport mondial de suivi de l'EPT : *Un bon départ : Éducation et Protection de la Petite Enfance*. 2007
- UNESCO: *ECD Policy Brief Series*
- The Lancet Series: *Child development in developing countries: Developmental potential in the first 5 years in developing countries*. January 2007
- Vargas-Baron, Emily : *Planification des Politiques pour le développement de la Petite Enfance : Lignes directrices pour l'Action*. ADEA/ WG.ECD; UNESCO; UNICEF/ BRAOC. 2005
- Vargas-Baron, Emily: *Going to scale: Early Childhood Development in Latin America*. The Rise Institute, 2009